

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de procurations : 18

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Rémi DETANG  
Monsieur Jean-François DODET  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-  
RANDRIAN  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Céline TONOT  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Brigitte POPARD  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Guillaume RUET

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Madame Kildine BATAILLE  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Marien LOVICH  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Monsieur Jean-François COURGEY  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Madame Céline RENAUD  
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Monsieur Bruno DAVID  
Madame Laurence GERBET  
Madame Claire VUILLEMIN  
Madame Stéphanie MODDE  
Monsieur Olivier MULLER  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Lionel SANCHEZ

Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Patrick AUDARD  
Monsieur Léo LACHAMBRE  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI  
Monsieur Samuel LONCHAMPT  
Madame Catherine VICTOR  
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER  
Monsieur Jean-marc GONÇALVES  
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT  
Madame Catherine PAGEAUX  
Monsieur Didier RELOT  
Madame Monique BAYARD  
Madame Catherine GOZZI  
Madame Isabelle PASTEUR  
Monsieur Frédéric GOULIER  
Madame Noëlle CAMBILLARD  
Monsieur Cyril GAUCHER  
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX  
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Patrick BAUDEMENT  
Monsieur Philippe SCHMITT  
Madame Céline RABUT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  
Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA  
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET  
Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER  
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT  
Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET  
Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

## **OBJET : PREAMBULE**

### **Soutien au peuple ukrainien**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est un drame qui engendre des besoins humanitaires très importants. La violence armée est à l'origine de souffrances et de pertes humaines généralisées, de dégâts portés aux infrastructures civiles, de déplacement à grande échelle des populations ukrainiennes dans les pays limitrophes qui les accueillent en urgence, comme plus largement dans toute l'Union européenne.

Cette situation alarmante met en évidence la nécessité de réagir rapidement en apportant une aide d'urgence aux réfugiés tant en France que dans les pays voisins où des ukrainiens se réfugient.

Dès le début du conflit, plusieurs communes de la métropole ont manifesté leur solidarité avec l'Ukraine et les ukrainiens et soutenu les initiatives citoyennes visant à collecter des dons, accueillir les réfugiés et à faciliter la circulation de l'information sur les modalités pratiques de l'aide.

Les actions menées en Ukraine en appui à l'Etat et au peuple ukrainiens sont portées majoritairement par l'Union européenne, ses Etats membres et les organisations humanitaires (Croix rouge internationale, Secours populaire français ...), dans des conditions difficile d'accès et d'acheminement de l'aide.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 100 000 € répartie comme suit :

- 50 000 € via le FACECO (Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales) ouvert par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Le FACECO, géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du MEAE, permet aux collectivités d'apporter leurs contributions financières de manière totalement sécurisée, pour financer des opération humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.
- 50 000 € via le Fonds de solidarité Ukraine mis en place par Cités Unies France, association partenaire du MEAE, spécialisée dans la coopération et la solidarité internationale entre collectivités territoriales.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle de 100 000 € sur le budget 2022 pour soutenir le peuple ukrainien (50 000 € via le FACECO et 50 000 € via Cités Unies France), dont le versement interviendra dès que la délibération sera devenue exécutoire ;
- **d'autoriser** Mr le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 18 PROCURATION(S)	